

**C 87/91**

/CB

Objet

**Subvention exception-  
nelle à la section  
ROC FOOTBALL**

DATE DE CONVOCATION

17 AOÛT 1987

DATE D'AFFICHAGE

17 AOÛT 1987

Nombre de conseillers  
en exercice: 33

Nombre de présents: 23

Nombre de votants: 29

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

**UNANIMITE**

**Extrait du Registre des Délibérations**  
DU CONSEIL MUNICIPAL.

**COMMUNE DE ROYAN**

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT SEPT  
le VINGT QUATRE AOÛT à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. J. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. TAP - BOUTET - MOST -  
BUSSEFRAU - DAUZIDOU - BENOTT - Mme BUCHET, Adjoints  
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU - Mmes  
DE GAYE - FONTAN - MM. LACOTTE - TAPERCHÉ - LE GUEUT - MONNARD -  
PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - RIVES - ROUXOU - THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD par M. DAUZIDOU  
MARCONI par M. REVOLAT  
GEOFFROY par M. CANDAU  
Mme LAFAYE par Mme BUCHET  
Mme CENAC par Me TAP

ABSENTS : Mmes DEVIGNE - GAUDIN - Jean - M. COUNTE

M. BUSSEFRAU

a été élu Secrétaire.

M. LACOTTE quitte la séance en donnant un pouvoir à M. ROUXOU

Il est proposé au Conseil Municipal de verser  
une subvention de 50 000 F (cinquante mille francs) au  
ROYAN OCEAN CLUB "Football" pour le fonctionnement de sa section  
"Sport école".

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu la demande formulée par le Président du ROC FOOTBALL
- Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 50 000 F (CINQUANTE MILLE FRANCS) au ROYAN OCEAN CLUB Section Football pour le fonctionnement de "Sport école".
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 945.18 article 657 (la somme de 50 000 F étant prélevée sur le crédit dépenses imprévues 970/669 du Budget Primitif 1987) Ce crédit étant régularisé au BS 87)

Fait et délibéré à ROYAN,  
Les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre MM. les membres présents,  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier-Adjoint,



Y. TAP